

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY
SEANCE DU 29 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 29 Avril à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
Bâtiments
communaux**

**Sous-domaine :
SUBVENTION
Rénovation de la
Salle polyvalente**

OBJET :

**Avenant N°1
Marché de maîtrise
d'Œuvre**

N° 84/2024

Date de la convocation : 22 Avril 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BRÔUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absentes excusées : Véronique MARCAILLOU, Emilie BELUCHE.

Mme Janine POUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec Monsieur PAULY – Architecte.

A ce jour, un complément de mission de maîtrise d'œuvre pour la gestion et le suivi des travaux supplémentaires a été entériné par la commission d'appel d'offres en date du 19 avril 2024. Le coût global hors taxes de l'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élève à 45 384, 04 € HT.

Le contenu de la mission prévoit :

- Etude et programmation des différents travaux complémentaires,
- Etablissement des descriptifs des travaux pour chacun des corps d'état concernés,
- Demande et collecte des devis de travaux correspondants,
- Etablissement des divers avenants de travaux à soumettre à la CAO,
- Diffusion auprès des entreprises des avenants entérinés par la CAO et validés,
- Gestion et coordination sur chantier des travaux correspondants à ces avenants,
- Gestion financière de ces travaux,
- Réception des travaux ayant fait l'objet des avenants,
- Inclusion des travaux objets des avenants dans le dossier des ouvrages exécutés – DOE.

Le taux de 8.65% appliqué sur la globalité des travaux d'avenants soit 45 384.04 € HT représente un montant d'honoraires d'avenant en plus-value d'un montant de 3 925,72 € HT. Cette proposition d'avenant a fait l'objet d'une analyse par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 19 avril dernier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 d'un montant de 3 925,72 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20240429-20240429DEL84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

Publication : 30/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation